

NOTE D'ANALYSE

Janvier 2015

Silver économie

Décryptage et enjeux pour l'économie sociale et solidaire

« Il est évident que l'économie sociale et solidaire possède, à travers la question du vieillissement, un extraordinaire champ de développement dans un domaine où son intervention est particulièrement légitime et potentiellement efficace ».

Rapport interministériel « Adaptation de la société au vieillissement : année zéro », janvier 2013

Réalisée par l'Avisse, en partenariat avec l'Association des Régions de France (ARF) et la Caisse des Dépôts, cette note d'analyse présente les **enjeux et perspectives** de la structuration de la Silver économie pour les Conseils régionaux et propose des **pistes d'action** pour associer les acteurs de l'économie sociale et solidaire (ESS) aux comités de filière.

Destiné aux élus et techniciens des Conseils régionaux, ce document s'appuie sur l'**expérience de régions pilotes** (Basse-Normandie, Midi-Pyrénées, Pays de la Loire) et sur les **témoignages de réseaux de l'ESS** (UNA et UNIOPSS). Des exemples d'**initiatives socialement innovantes** répondant aux besoins des personnes âgées viennent illustrer les propos.

Sommaire

| | |
|--|-----------|
| Introduction | 3 |
| Silver économie, de quoi parle-t-on ? | 4 |
| La Silver économie, une filière transversale | 5 |
| Des besoins grandissants liés au vieillissement de la population | 5 |
| La contribution majeure de l'ESS au bien vieillir | 6 |
| Une impulsion nationale engageant les Régions | 11 |
| Une impulsion donnée par le gouvernement | 12 |
| Un double enjeu pour les Régions : répondre aux besoins sociaux tout en favorisant le développement économique local | 13 |
| L'installation des premiers comités de filière régionaux | 14 |
| Quelle place pour l'ESS dans les Silver régions ? | 17 |
| N°1 : Co-construire des réponses aux besoins sociaux dans le respect des principes de solidarité et de proximité | 17 |
| N°2 : Diversifier les métiers des intervenants professionnels | 18 |
| N°3 : Accompagner l'expérimentation de nouveaux modèles économiques (acteurs mutualistes) | 19 |
| Conclusion | 20 |
| Bibliographie | 21 |

Introduction

En avril 2013, Arnaud Montebourg, Ministre du redressement productif, et Michèle Delaunay, Ministre déléguée chargée des personnes âgées et de l'autonomie, ont lancé la filière Silver économie, l'économie dite des « cheveux argentés ». L'objectif est de structurer une offre économique qui réponde aux impacts sociaux du vieillissement et positionne les entreprises françaises innovantes sur la scène internationale. Dans le contrat de filière national Silver économie signé en décembre 2013, le vieillissement est considéré dans son approche économique et dans sa composante technologique. Pourtant, la technologie n'a pas de sens si elle n'est pas mise au service de la réponse aux besoins sociaux des personnes âgées et si elle n'intègre pas les problématiques d'éthique mais aussi d'acceptabilité des solutions innovantes et d'accompagnement dans l'usage. Il s'agit donc d'associer innovation sociale et innovation technologique au service des personnes âgées. De par leur rôle historique dans l'action sociale, leur finalité sociale et leur capacité à innover et expérimenter, les acteurs de l'économie sociale et solidaire (ESS), ont toute leur place pour participer à l'émergence de la Silver économie et ce, dans tous les secteurs d'activités : services à la personne, habitat, transport et mobilité, loisirs ...

Par le biais du contrat de filière national Silver économie, les Conseils régionaux se sont engagés à mettre en place des collectifs régionaux pour fédérer les acteurs économiques. Plusieurs « Silver Régions » labellisées explorent ainsi les leviers du développement économique, de l'innovation, de la formation ... pour accompagner l'émergence et le développement de projets à destination des personnes âgées. L'implication des acteurs de l'ESS dans ces dynamiques régionales est indispensable pour associer développement économique et utilité sociale. Sans oublier que la filière représente une opportunité économique pour les entreprises sociales elles-mêmes.

La Silver économie, une filière transversale

La Silver économie désigne l'ensemble des **activités développées en réponse aux besoins des personnes âgées**. Cette économie rassemble ainsi toute la diversité des biens et services qui favorisent l'état de santé, l'autonomie et la qualité de vie des personnes âgées. Transversale, concernant l'ensemble des secteurs d'activité (santé, transport, loisirs, habitat, alimentation, urbanisme), la Silver économie se décline principalement en deux volets :

- L'**accompagnement sanitaire et social des personnes âgées** qui comprend les établissements spécialisés et le secteur des services à la personne (services aux personnes dépendantes, aide aux actes de la vie quotidienne, soins et hospitalisation à domicile).
- Le **développement de gérontechnologies**, à l'instar de la domotique et des solutions de téléassistance, permettant d'équiper les lieux de vie des personnes âgées.

Si le gouvernement a choisi de structurer la filière autour des dispositifs technologiques innovants, la Silver économie relève en réalité d'une **nébuleuse d'acteurs**. Au sein de cet écosystème, évoluent ainsi :

- Des **associations, entreprises, fondations, mutuelles et établissements publics** (Centres communaux et intercommunaux d'action sociale et services municipaux) qui gèrent des établissements d'hébergement pour personnes âgées ainsi que des services d'aide à domicile. Si les acteurs à but non lucratif sont les prestataires historiques du secteur, le secteur lucratif accroît sa présence depuis la loi Borloo de 2005¹, prenant principalement pied dans les niches les plus rentables, en particulier les services de la vie quotidienne².
- Des **petites et moyennes entreprises (PME)** et des **grands groupes spécialisés** dans les nouvelles technologies et les équipements électriques qui conçoivent et fabriquent des dispositifs innovants. Parmi eux, Legrand, spécialiste des infrastructures électriques dans le bâtiment, Hager, spécialiste de la domotique, ou encore Bluelinea, qui conçoit des bracelets électroniques pour personnes âgées dépendantes. Des pôles de compétitivité et clusters spécialisés appuient le développement de ces innovations.

Ces structures sont représentées et accompagnées par des **fédérations et réseaux nationaux**. L'Union nationale de l'aide à domicile (UNA), l'ADMR et l'ADESSADOMICILE sont les principaux réseaux associatifs de services à la personne. L'UNIOPSS rassemble les organismes du secteur privé à but non lucratif du secteur social et médico-social. Les concepteurs et fabricants de technologies pour

¹ La loi du 26 juillet 2005 visait à développer les services à la personne et à doubler le rythme de croissance de ce secteur pour créer 500 000 emplois dans les 3 ans. Parmi les principales mesures, la création du chèque emploi-service facilitant la déclaration et le paiement des prestataires de services à la personne.

² « La difficile professionnalisation des emplois dans les services à la personne », Michel Abhervé et Pierre Dubois, mars 2008

l'autonomie ont quant à eux créé l'ASIPAG en 2010 pour les représenter et les fédérer. Elle compte aujourd'hui une soixantaine de membres.

Réunissant une telle diversité d'acteurs et d'activités autour des enjeux du vieillissement, la structuration de la filière présente un **potentiel de création d'activités et une opportunité** pour l'ensemble de l'économie française. Selon la Dares, pas moins de 300 000 créations d'emploi sont à anticiper dans ce secteur à l'horizon 2020³. La croissance de la Silver économie dans son ensemble pourrait atteindre 14% par an ces prochaines années⁴. Dans le secteur des services à la personne, il y aurait 579 000 postes à pourvoir en France à l'horizon 2022, donc 322 000 aides à domicile, 172 000 assistantes maternelles et 85 000 employés de maison⁵. Les besoins sont effectivement réels et croissants, corrélés à la transition démographique des régions françaises.

Des besoins croissants liés au vieillissement de la population

Selon l'INSEE, **une personne sur trois sera âgée de 60 ans ou plus en 2050**, soit 22,3 millions de français. Cela représente une hausse de 80% en 45 ans (12,6 millions de personnes en 2005). Les besoins sont différents selon le profil des personnes, en corrélation avec leur niveau d'autonomie. Trois « catégories » peuvent être distinguées :

1. Les actifs, des retraités autonomes et indépendants.
2. Les personnes fragiles qui présentent des limitations fonctionnelles et une baisse des capacités d'adaptation ou d'anticipation.
3. Les personnes dépendantes ou en perte d'autonomie qui ont le besoin d'être aidées pour l'accomplissement des actes essentiels.

Au 1er janvier 2012, **les personnes dépendantes représentent 1,17 millions** de français métropolitains, selon la classification établie dans le cadre de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA), soit 7,8 % des 60 ans ou plus. À l'horizon 2060, le nombre de personnes âgées dépendantes atteindrait 2,3 millions⁶. Pour financer leur prise en charge, l'aide publique aux personnes âgées dépendantes devrait augmenter en conséquence. Aujourd'hui, l'APA représente une dépense globale de 5,2 milliards d'euros, dont le financement repose de plus en plus majoritairement (67%) sur l'aide sociale des Départements.

Pour des raisons liées à la fois à l'histoire démographique, aux disparités de fécondité et de mortalité et à la mobilité géographique, la structure par âge n'est **pas la même d'une région à l'autre**. Ainsi, l'Île-de-France compte 2 millions de personnes de 60 ans ou plus, soit 17,2 % de sa population, part nettement plus faible que la moyenne nationale. D'autres régions comptent également beaucoup moins de personnes âgées que la moyenne. Elles sont situées dans la partie nord-est du pays : Nord-Pas-de-

3 DARES, Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques

4 Retours d'enquête sur la filière « Silver économie », Commissariat général à la stratégie et à la prospective, décembre 2013

5 Chiffres France Stratégie et DARES

6 Personnes âgées dépendantes, INSEE http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?ref_id=T14F096

Calais, Picardie, Haute-Normandie, Alsace. À l’opposé, les régions situées au sud comptent davantage de personnes âgées que la moyenne, à l’exception de la région Rhône-Alpes. Le Limousin se distingue, avec 29 % de personnes de 60 ans ou plus⁷.

D’ici à 2030, la croissance de la part des personnes de 60 ans impactera les Régions à des degrés divers. Elle serait la plus forte en Languedoc-Roussillon (+ 73 % entre 2005 et 2030), mais aussi en Alsace (+ 71 %) et en Pays de la Loire (+ 69 %). Le Limousin conserverait la part la plus élevée de France métropolitaine (9,5 %), devant la Bourgogne et l’Auvergne (plus de 9 %). Cependant, c’est en Alsace et en Rhône-Alpes que les effectifs progresseraient le plus : le nombre de personnes de 80 ans et plus y serait presque doublé par rapport à 2005⁸.

Pour adapter les territoires aux impacts de l’allongement de la durée de vie, il s’agit donc de développer des services d’aide à domicile, des solutions d’hébergements, des dispositifs technologiques ... répondant aux besoins des personnes âgées autonomes d’une part, et spécifiques à la dépendance d’autre part. Autre enjeu de taille : adapter ces solutions au pouvoir d’achat limité des personnes âgées dans un contexte de raréfaction des ressources publiques.

La contribution majeure de l’ESS au bien vieillir

En conciliant utilité sociale, ancrage local et activité économique, le secteur de l’ESS est particulièrement légitime pour répondre aux besoins des personnes âgées. Si les associations, mutuelles, fondations sont des acteurs historiques dans les domaines social et médico-social, des initiatives socialement innovantes se développent également dans les champs de l’habitat, de la mobilité, des loisirs et du tourisme.

Une présence historique dans les domaines social et médico-social

Au 31 décembre 2011, 63,6% des services d’aide à domicile sont portés par des associations ou fondations, soit 74,8% des effectifs⁹. 68% des services d’aide à domicile aux personnes dépendantes relèvent de l’ESS¹⁰. 60,2% des hébergements sociaux et médico-sociaux sont gérés par des structures de l’ESS, soit 54,5% des effectifs¹¹. Parmi eux, 70% des EHPAD (établissements d’hébergement pour personnes âgées dépendantes) sont gérés par des associations, 10% par des mutuelles, 3% par des fondations¹².

Si la place du secteur associatif est significative, des acteurs de la protection sociale complémentaire et de l’assurance (mutuelles, caisses de retraite complémentaires, institutions de prévoyance, assureurs) jouent également un rôle primordial dans l’accompagnement des personnes âgées. « *Cette nébuleuse vend de la téléassistance, de l’assurance-dépendance, de la prévoyance, de la couverture*

7 DATAR, Vieillesse démographie et territoire, <http://territoires2040.datar.gouv.fr/spip.php?article211>

8 Projets régionales de population à l’horizon 2030, INSEE, http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?reg_id=0&ref_id=ip1111

9 Atlas de l’économie sociale et solidaire 2014, CNCRES, juin 2014

10 Les mesures clés du projet de loi ESS, Ministère de l’économie, de l’industrie et du numérique, Ministère de l’économie, 2013

11 Atlas de l’économie sociale et solidaire 2014, CNCRES, juin 2014

12 Observatoire des EHPAS, KPMG, janvier 2013

complémentaire maladie... Elle propose des actions de prévention, d'aide aux transports et à la mobilité. Elle gère aussi des services d'aide à domicile ou des établissements pour personnes âgées¹³».

Exemples de structures :

Dans l'hébergement spécialisé : Groupe SOS

Entreprise sociale, le groupe SOS gère 350 établissements dont une cinquantaine d'EHPAD. L'EHPAD Hector Berlioz, situé à Bobigny, accueille par exemple des personnes âgées dépendantes physiquement et/ou psychiquement de plus de 60 ans. L'établissement compte 80 places d'hébergement permanent, dont 2 unités Alzheimer, et 5 places d'hébergement temporaire. Les soins sont réalisés par du personnel soignant, paramédical et médical diplômé (infirmiers, aides-soignants, ergothérapeute, psychologue, médecin coordonnateur...). La spécificité de cet EHPAD est d'accueillir des travailleurs migrants vieillissants issus de foyers. Le Groupe SOS, la Fondation Caisse d'Épargne pour la Solidaire, l'ACPPA, la Mutuelle Bien Vieillir (groupe lié à AG2R-La Mondiale) sont les principaux groupes associatifs gérant des établissements privés à but non lucratif.

Dans les services à la personne : Hestia

Association devenue société coopérative d'intérêt collectif (Scic) en 2013, Hestia met à disposition un personnel qualifié et expérimenté (agents à domicile, employés à domicile, auxiliaires de vie sociale) et propose différents services à la personne aux habitants de Grasse et des environs. L'aide se fait par l'intervention directe chez les particuliers et par des prestations de services, destinées en particulier aux personnes âgées. La structure poursuit quatre objectifs principaux : 1/ Offrir un bouquet de services de proximité et de qualité, 2/ Améliorer le quotidien des personnes subissant une perte d'autonomie, 3/ Favoriser la formation continue des intervenants à domicile et 4/ Consolider les emplois et la valorisation des salariés par leur métier. Pour optimiser son fonctionnement, Hestia a mis en place un système de télégestion permettant de valider les prestations réalisées au domicile de leurs clients.

Dans les services de soins infirmiers à domicile (SSIAD) : Association le lien

Basé à Montpellier, ce SSIAD assure, sur prescription médicale, des prestations de soins principalement auprès des personnes âgées de 60 ans et plus, malades ou en perte d'autonomie. L'association compte une infirmière coordinatrice, un aide-soignant, un infirmier libéral et un pédicure. Membre du réseau UNA, l'association est engagée dans une démarche qualité qui a abouti, en 2010, à l'obtention de la certification NF 311 « Services aux personnes à domicile », délivrée par l'AFNOR.

13 « Adaptation de la société au vieillissement de sa population : année zéro », Rapport interministériel dirigé par Luc Broussy, janvier 2013

Des innovations sociales dans l'habitat, la mobilité, les loisirs

L'innovation sociale consiste à élaborer des réponses nouvelles à des besoins sociaux nouveaux ou mal satisfaits en impliquant la participation et la coopération des acteurs concernés, notamment des utilisateurs et usagers. De nombreuses entreprises sociales développent ainsi des produits ou services répondant aux besoins spécifiques des personnes âgées, notamment dans les champs de l'habitat, de la mobilité, des loisirs et du tourisme.

Habitat

En marge des établissements spécialisés, des résidences expérimentales, souvent intergénérationnelles, voient le jour. Résultant d'alliances entre le secteur associatif, les bailleurs, les collectivités locales ou les CCAS, elles sont perçues comme des solutions intermédiaires entre les établissements spécialisés et le maintien à domicile. Elles sont par ailleurs souvent « *porteuses d'approches nouvelles en matière d'insertion des technologies et de la domotique ou de scénarios intergénérationnels*¹⁴ ».

Exemple d'initiative : Projet « Vie grande ouverte », Rhône-Alpes

La Pierre Angulaire et Entreprendre pour l'humanisme portent un projet d'habitat intergénérationnel accueillant des personnes fragilisées sortant de l'hôpital et des étudiants à revenus modestes, qui seront sollicités pour aider ces personnes convalescentes notamment dans la gestion du quotidien : visites individuelles, aide aux repas, courses.... L'objectif est de briser la solitude de ces personnes, et d'assurer une vigilance s'inscrivant dans les actes de la vie quotidienne. Prévu pour 2015, ce projet lyonnais vise à répondre aux nouveaux défis posés par les problématiques croisées de la précarité, de l'isolement, et des fragilités liées à l'âge ou aux accidents de la vie. D'un montant de 12,5 millions d'euros, le projet réunit l'Université catholique de Lyon, l'Opac du Rhône (bailleur social) et le groupe immobilier Sofade/Ogic.

+ de projets : cohabitation intergénérationnelle (réseau Cosi), initiatives citoyennes d'habitat groupé (Maison des Babayagas à Montreuil, Toitmoinois à Villeneuve d'Ascq), résidences intergénérationnelles (Habitat & Humanisme), aménagement et adaptation de l'habitat (Scic Autonhomia).

Mobilité

La mobilité est une autre condition essentielle à l'autonomie des personnes âgées : dès lors que la personne n'est pas dotée d'une voiture ou qu'elle n'en a plus l'usage, son périmètre de vie se limite à un rayon d'action de 500 mètres environ¹⁵. Il est donc nécessaire d'adapter les transports publics mais aussi de développer des formules alternatives. Autopartage social, transport micro-collectif, taxis partagés ... sont autant de services proposés par des entreprises de l'ESS telles que la Scop Senior Mobilité en Ile-de-France ou la Scop Titi Floris dans les Pays de la Loire.

¹⁴ « *Adaptation de la société au vieillissement de sa population : année zéro* », Rapport interministériel dirigé par Luc Broussy, janvier 2013

¹⁵ Idem

Exemple d'initiatives : Senior Mobilité, Ile-de-France

Développé par la Scop Cityzen Mobility, Senior Mobilité est un service de taxis partagés destiné aux personnes âgées, notamment isolées et à faibles revenus. L'originalité de Senior Mobilité est de répondre aux difficultés de mobilité des personnes âgées en coordonnant, optimisant et mutualisant les autres services existants pour parvenir à une offre complète facilitant mobilité-sorties-santé. Le dispositif permet aux personnes âgées de bénéficier de trajets à prix réduit (les coûts étant partagés) et d'une prise en charge par un chauffeur formé à l'accompagnement des personnes à mobilité réduite. Après une première phase de développement en Ile-de-France, les dirigeants de Senior Mobilité ont commencé à dupliquer le service dans d'autres Régions en partenariat avec l'association les Petits frères des Pauvres.

+ de projets : services de transport à la demande en minibus (association Minibus Services à Avignon, association et entreprise d'insertion Mobilex à Kaltenhouse, Imanis à Montargis) ou en véhicules à assistance électrique (Cyclopousse à Villeurbanne).

Loisirs, tourisme

Enfin, l'ESS intervient également dans les domaines culturels, sportifs, de loisirs favorisant le bien-être des personnes âgées et contribuant à la lutte contre l'isolement et la prévention de la perte de l'autonomie. L'INSEE Champagne-Ardenne souligne ainsi le rôle actif des acteurs de l'économie sociale et solidaire (Familles rurales, club d'ainés, MSA, etc.) dans le programme « Vacances seniors » développé par l'Agence Nationale des Chèques Vacances et l'Union Nationale des Associations de Tourisme¹⁶. Ce dispositif permet aux seniors de partir en vacances sur des séjours d'au moins 5 jours/4 nuits grâce au soutien logistique et organisationnel des porteurs de projet et grâce à une aide financière pour les plus démunis. D'autres structures s'engagent en faveur du lien intergénérationnel et de la cohésion sociale.

Exemple : Siel Bleu, Alsace

Le groupe associatif Siel Bleu met en place depuis 1997 des parcours de prévention-santé individuels et collectifs avec comme outil l'activité physique adaptée pour les personnes âgées, malades et/ou en situation de handicap. En fonction des capacités, des envies et des besoins du groupe, diverses disciplines peuvent être proposées, parmi lesquelles les activités gymnastiques et collectives qui tiennent une place prépondérante. L'impact est aussi économique : une généralisation d'activités physiques adaptées pourrait générer une économie d'au moins 59 milliards entre 2012 et 2020 (étude McKinsey, 2011). Actuellement, plus de 400 salariés interviennent pour l'association dans plus de 4000 établissements en France.

+ de projets : sorties événementielles adaptées (Accestours, Linkage), création culturelle et artistique (association Printemps théâtres de Pau, association les Blouses bleues), lien intergénérationnel (plateforme Voisin-age), séjours touristiques (Vitacolo).

¹⁶ « L'économie sociale dans la Silver économie en Champagne-Ardenne », INSEE Analyses, novembre 2014

Quelle place pour l'ESS dans les gérontechnologies ?

Les gérontechnologies désignent les technologies facilitant l'autonomie des personnes âgées : dispositifs de rappel de tâches et de stimulation, aides techniques pour la motricité, outils de communication spécifiques, domotique, robotique ... Ce domaine rassemble surtout des PME innovantes et des grandes entreprises telles que Legrand ou Orange. Toutefois, forte de sa capacité d'expérimentation et d'innovation, l'ESS participe elle aussi au développement de solutions innovantes destinées aux personnes âgées ou aux aidants eux-mêmes pour améliorer leurs pratiques professionnelles. Les structures d'intervention à domicile peuvent par ailleurs proposer des services pour faciliter l'acceptation de ces produits novateurs. Luc Broussy, qui a dirigé la réalisation du rapport interministériel portant sur l'adaptation de la société au vieillissement, précise ainsi que « *oui la gérontechnologie sera génératrice d'emplois. Mais d'emplois dans la production aussi bien que dans les services* ».

Fondation Caisses d'Épargne

Reconnue d'utilité publique, la Fondation Caisses d'Épargne (FCE) pour la solidarité agit contre toutes les formes de dépendance liées à l'âge, à la maladie et au handicap. La Fondation gère 115 établissements et services dans les secteurs médico-social et sanitaire. Elle s'est par ailleurs investie dès sa création dans la recherche de solutions innovantes améliorant le confort et la sécurité des personnes à leur domicile. En Creuse, en Corrèze et en Loir-et-Cher, la FCE est délégataire de service public de téléassistance avancée associée à des équipements domotiques.

Hakisa, Alsace

Grâce à son ergonomie et sa convivialité, la plateforme en ligne Hakisa rend Internet plus simple et accessible aux séniors qui peuvent ainsi débiter et évoluer sur un portail à l'utilisation intuitive et adaptée à leurs attentes et besoins. L'outil permet de maintenir le lien social et de faciliter la communication entre les séniors, leur famille et les acteurs du médico-social. Hakisa offre une plateforme de médiation ouverte et sécurisée permettant aux professionnels du médico-social de communiquer directement avec les utilisateurs seniors et leurs familles.

Une impulsion donnée par le gouvernement

La stratégie de filière, lancée par le gouvernement, met en avant deux objectifs principaux :

- Assurer la prise en charge de la dépendance ;
- Offrir une meilleure qualité de vie aux personnes âgées.

Mis en place en juillet 2013, un comité de filière national rassemble **45 membres**, notamment des grandes entreprises (Legrand, Orange, BPCE, Essilor, etc.), des pôles de compétitivité (Cap Digital, Vitagora, etc.) et des fédérations représentant les industriels et les distributeurs par secteur d'activité (santé, bâtiment, agro-alimentaire, télécoms, etc.). L'économie sociale et solidaire a une place restreinte/ Seule l'Union nationale de l'aide à domicile (UNA) représente les acteurs associatifs. Les organismes de protection sociale – Réunica, Malakoff Médéric, Ag2r La Mondiale – sont parties prenantes de la démarche.

Les groupes de travail du comité ont rédigé un **contrat de filière** signé par l'ensemble des membres en décembre 2013. Si ce contrat considère avant tout le vieillissement dans son approche économique et dans sa composante technologique, la réponse aux besoins des personnes âgées, qu'elles disposent de revenus conséquents ou qu'elles soient plus fragiles, reste une priorité. Si l'orientation choisie dans ce contrat, très axé « développement technologique », peut paraître restrictive, le projet de loi sur l'adaptation de la société au vieillissement est discuté en parallèle, intégrant les enjeux sociaux du vieillissement. Adopté en septembre 2014 par les députés, le texte doit permettre d'améliorer la prise en charge des personnes en perte d'autonomie.

Dans la continuité, le gouvernement a appuyé la création du **fonds d'investissement sectoriel « Services Innovants pour les acteurs de la Santé et de l'Autonomie » (SISA)** qui ambitionne un apport final de 100 millions d'euros. Lancé en février 2014 par Innovation Capital, filiale de la Caisse des Dépôts, ce fonds est abondé par Bpifrance et des acteurs majeurs de la protection sociale dont Malakoff Médéric, Humanis, Harmonie Mutuelle, Réunica. L'objectif du dispositif est principalement d'assurer le déploiement commercial des PME innovantes et leur expansion géographique, notamment en Europe.

Un double enjeu pour les Conseils régionaux : répondre aux besoins des personnes âgées tout en favorisant la création d'activités locales

Si l'aide sociale aux personnes âgées relève de la compétence des Conseils généraux, la Silver économie touche aussi aux compétences régionales d'**innovation**, de **développement économique** et de **formation**. La filière présente des opportunités de développement économique pour le secteur médico-social, les services à la personne, le bâtiment (création de nouveaux établissements, adaptation des logements existants) ou encore le transport adapté. La Région Pays de la Loire estime ainsi qu'entre 7000 et 11000 nouveaux emplois devraient être créés pour accompagner la transition démographique sur son seul territoire d'ici 2017. La structuration de la filière Silver économie doit également permettre d'**anticiper les mutations** liées à la transition démographique.

Dans le contrat de filière national, les parties prenantes se sont engagées à réaliser **six objectifs stratégiques**, se déclinant chacun en plusieurs pistes d'action. Par l'intermédiaire de l'Association des Régions de France (ARF), les Conseils régionaux ont proposé de :

1. **Présider des comités de filière régionaux.** Cette structuration territoriale doit se faire en association avec les collectivités infrarégionales, notamment les Conseils généraux qui portent les dispositifs d'action sociale de proximité. L'Assemblée des départements de France (ADF) souligne qu' « *en raison de leurs capacités d'innovation permanentes et de leurs possibilités de fédérer les différents acteurs intéressés au niveau d'un territoire d'action pertinent, les départements de France se doivent d'être des éléments moteurs de la structuration de cette filière* ».
2. **Introduire un volet Silver économie** dans les plans industriels qui y concourent (objets connectés, robotique, alimentation ...).
3. **Mobiliser les fonds européens** sur le thème de la Silver économie sur la base des Stratégies régionales d'innovation (SRI) et des Contrats de projets Etat-Région (CPER).
4. **Désigner, avec la Bpifrance, un interlocuteur unique** au niveau local chargé d'orienter les acteurs sur les financements existants.

Au lancement de la filière, le gouvernement avait encouragé la formalisation de stratégies territoriales, en particulier l'élaboration de **schémas régionaux silver-économiques** par les Conseils régionaux. Ces schémas pourraient permettre d'améliorer l'individualisation de la prise en charge des bénéficiaires et contribuer à la mise en cohérence de l'intervention d'acteurs divers au domicile. Cette formalisation ne semble toutefois pas être à l'ordre du jour dans les Conseils régionaux, exception faite de Midi-Pyrénées qui a élaboré son plan Silver économie 2014-2020.

L'installation des comités de filière régionaux

Animés par les Conseils régionaux ou les agences régionales de développement, ces comités régionaux doivent permettre de centraliser les données relatives aux besoins des seniors, de structurer l'action des partenaires locaux et *in fine* de créer des synergies entre les acteurs concernés par la filière en région. Depuis fin 2013, **les premières « Silver régions »** - Basse-Normandie, Aquitaine, Nord-pas de Calais, Midi-Pyrénées, Pays de la Loire et Martinique – ont ainsi initié une dynamique de mise en réseau des acteurs locaux à travers l'installation de ces instances. Si seule l'UNA représente les structures à but non lucratif au sein du comité de filière national, les Régions et agences régionales de développement associent le plus souvent les réseaux régionaux de l'ESS aux collectifs territoriaux (délégations régionales de l'UNA, URIOPSS, CRES(S) etc.).

Parmi les Régions pionnières, les expériences en Basse-Normandie, Midi-Pyrénées et Pays de la Loire sont présentées ci-dessous. Ces démarches régionales peuvent faire suite à l'impulsion donnée par le gouvernement (Basse-Normandie) ou s'inscrire dans la continuité d'actions déjà entreprises (Midi-Pyrénées, Pays de la Loire). Sans formaliser l'installation d'un comité de filière, certaines Régions ont par ailleurs amorcé une dynamique d'animation territoriale, en organisant une manifestation multi-acteurs réunissant les parties prenantes du secteur (ex : Conférence Silver économie de la Région Champagne-Ardenne).

Région Basse-Normandie : accompagner l'existant

Première « Silver région » labellisée par le gouvernement, la démarche de Silver Normandie s'articule autour de trois axes principaux : une gouvernance (le comité de filière), de nombreuses entreprises innovantes et des marchés pilotes. L'objectif affiché est de faciliter la mise sur le marché de produits et services innovants.

Installer un collectif territorial

TECH Sap Ouest, pôle de développement des nouvelles technologies dans le secteur des services à la personne, et le pôle de compétitivité « Transition électronique sécurisée » ont donné l'impulsion en faveur d'une politique de Silver économie. Afin d'appuyer l'organisation de la filière, la Région Basse-Normandie, les Conseils généraux, l'Agence Régionale de la Santé ont lancé la création d'un comité en janvier 2014. Ce collectif est animé par MIRIADE, l'agence régionale de développement, et a pour mission de mobiliser les acteurs de la filière et de favoriser la co-construction entre les secteurs d'activité. Le comité s'organise autour de groupes de travail structurés autour des principaux secteurs d'activité concernés : domotique, e-santé, tourisme, nutrition, mobilité et services à la personne. Chaque groupe a vocation à imaginer des solutions économiques en partant des besoins liés aux caractéristiques démographiques régionales.

S'appuyer sur un écosystème favorable

La Région Basse-Normandie dispose d'un tissu économique très favorable au développement de la Silver économie avec la présence de structures déjà mobilisées.

- **TECHSAP Ouest** : Cluster d'entreprises normand, basé à Alençon, qui regroupe plus d'une cinquantaine d'adhérents, principalement des industriels, pour développer les marchés de la Silver économie, en utilisant des ressources dédiées (Living Lab, Maison domotique, centres de formation, pépinière...), et en impulsant des projets collaboratifs.
- **Pôle TES** : Le Pôle de compétitivité TES regroupe plus de 120 acteurs : grands groupes, PME-PMI, laboratoires, collectivités locales... Ensemble, ils œuvrent pour renforcer l'attractivité de la Normandie et la positionner comme un territoire référence de l'expérimentation des services et des usages dans le numérique. La vocation du Pôle est de soutenir l'innovation et de favoriser le développement des projets collaboratifs innovants.
- **La Maison de la Domotique d'Application Pédagogique (MDAP)** est une vitrine pour des produits de la Silver économie mis à disposition par des industriels. Elle constitue une ressource pédagogique pour des organismes de formation des secteurs SAP, santé et social. Elle est le laboratoire du Living Lab de TECHSAP Ouest.

Si la dynamique est encore récente, Alexia Lemoine, Responsable des programmes transversaux à la MIRIADE, note que l'animation d'un tel collectif permet de faire remonter des projets et donne également l'occasion de travailler sur des sujets connexes avec les entreprises du territoire (marchés publics, innovation etc.).

Région Midi-Pyrénées : Créer une chaîne de valeur de l'action sociale

En 2012, dans le cadre de l'élaboration de la stratégie régionale d'innovation, une lettre de mission sur l'action des PME pour les technologies de santé et de l'autonomie est confiée à deux experts - Pierre Larrouy, économiste et Jean Pierre Madier, chef d'entreprise. Dans la continuité, un groupe de travail est mis en place comprenant des entreprises, des clusters et des hôpitaux universitaires. En février 2013, la Région Midi-Pyrénées est retenue par le gouvernement comme territoire pilote pour la structuration de la filière Silver économie.

Formalisation de la stratégie territoriale

Dans la continuité de la labellisation par l'Etat, les élus régionaux ont adopté un Plan Silver économie en juin 2014. Ce document stratégique prévoit douze actions répondant à trois objectifs principaux :

1. Soutenir l'innovation et le transfert de technologie avec notamment le développement de projets collaboratifs et des démonstrateurs « ESSPASS » (ESpace de PARcours Santé Social), lieux innovants de proximité.
2. Favoriser l'émergence d'une filière d'excellence en Midi-Pyrénées
3. Accompagner sa structuration tout en assurant sa visibilité et sa promotion.

Pour la Région, l'objectif est bien de créer une chaîne de valeur de l'action sociale, partant de la détection des besoins à l'accompagnement des personnes âgées dans l'acceptation des technologies innovantes.

Pour contribuer à la réalisation des trois objectifs stratégiques, un comité multi-acteurs a été mis en place en juillet 2014. Il réunit 60 membres (conseils généraux et intercommunalités, entreprises, assureurs et mutuelles, clusters, hôpitaux universitaires). L'URIOPSS et ADESSADOMICILE font également partie du comité. Quatre groupes de travail thématiques (innovation, territoires, acceptabilité et éthique, stratégie globale) ont été mis en place pour favoriser la fédération des acteurs. La Région s'est engagée, en parallèle, à favoriser la recherche et le développement de projets collaboratifs. Un appel à projets a ainsi été lancé en octobre 2014, axé sur le financement de dispositifs gérontechnologiques innovants.

Des projets de territoire en développement

Des territoires sont déjà en action, notamment le pôle d'excellence rurale « Gers-Santé-Ruralité » qui appuie la création d'un projet de démonstrateur ESPASS. L'objectif est de créer une chaîne d'action sociale alliant l'information, la détection des besoins et le suivi des personnes âgées sur l'équipement en gérontechnologies. Si le projet actuel n'intègre pas le rôle des acteurs à but non lucratif, ces derniers pourraient pourtant être parties prenantes de par leur ancrage local et la connaissance des besoins des personnes âgées.

Région Pays de la Loire : impulser et accompagner la structuration de la filière

La Région des Pays de la Loire se mobilise en faveur du « bien vieillir » dans le cadre de ses compétences en recherche, formation et développement économique. Cela s'est concrétisé par son soutien à la création du Gérontopôle en 2010 et par le lancement de la filière Silver économie en avril 2014.

Structurer une filière économique régionale

Dans les Pays de la Loire, 400 entreprises et associations régionales relevant du champ de la Silver économie ont été recensées à ce jour, ainsi que 35 centres de compétences (laboratoires de recherche, centres techniques, pôles de compétitivité). La Chambre de commerce et d'industrie (CCI) et le Gérontopôle des Pays de la Loire ont installé un comité régional en 2014 qui réunit la Région, les PME innovantes ainsi que d'autres acteurs des champs de l'économie et de l'économie sociale et solidaire. Parmi ses axes de travail, la filière intègre les enjeux de la formation initiale et continue, afin de favoriser l'emploi des jeunes et le déploiement de nouvelles compétences.

Une enveloppe annuelle d'un million d'euros est prévue par le Conseil régional pour financer l'animation de filière.

Soutenir le développement du Gérontopôle

Le Conseil régional est l'un des membres fondateurs du Gérontopôle Autonomie Longévité des Pays de la Loire. Créée en 2010 à l'initiative du Professeur Gilles Berrut, avec l'appui des CHU de Nantes, d'Angers et de la Chambre de commerce et d'industrie (CCI) Pays de la Loire, le Gérontopôle poursuit quatre objectifs principaux :

1. Stimuler la recherche et l'innovation sur le bien vieillir ;

2. Améliorer la formation et l'enseignement en lien avec les métiers de l'autonomie et de la longévité ;
3. Agir pour le développement économique des entreprises et de la région ;
4. Accompagner les politiques publiques des territoires.

Jouant un rôle d'ensemblier, le Gérontopôle fédère différents acteurs sur le territoire dont l'Agence régionale de santé, les Conseils généraux, les associations et des entreprises porteuses de dispositifs technologiques. La Chambre régionale de l'ESS (CRESS) a rejoint depuis peu la dynamique en devenant membre de l'association.

Parmi ses actions phares, le Gérontopôle anime la Maison Régionale de l'Autonomie et de la Longévité. Cet équipement, financé par le Conseil régional avec le soutien de fonds européens, permet aux acteurs régionaux agissant pour la qualité de vie des aînés de se rencontrer, se former, s'informer et de présenter leurs initiatives aux partenaires et grand public. La Maison Régionale de l'Autonomie et la Longévité compte démultiplier sa présence dans les 5 départements de la région.

A ce jour, la Région consacre environ 542 000 € au Gérontopôle et à la Silver économie.

En 2015, les collaborations devraient se renforcer entre la Région, la CRESS et l'URIOPSS notamment sur le champ de la Silver économie (convention annuelle de partenariat en discussion incluant un volet sur la question).

Quelques mois après leur lancement, le degré d'avancement des collectifs "Silver Economie" apparait très inégal d'une Région pilote à l'autre. La réussite de la dynamique dépend largement de la mobilisation antérieure des acteurs actifs dans ces domaines. Les types de projets émergents diffèrent également d'une "Silver région" à l'autre. Ils varient en fonction du tissu économique et des secteurs d'activité clés du territoire et de la typologie des personnes âgées, dont dépendent les besoins sociaux émergents.

Utilité sociale, proximité et confiance, capacité d'expérimentation et de coopération ... Autant d'atouts et de spécificités que les acteurs de l'ESS peuvent mettre au profit de l'adaptation des territoires au vieillissement. Tour d'horizon des modes de contribution actuels ou potentiels au sein des comités de filière.

N°1 : Co-construire des réponses aux besoins sociaux dans le respect des principes de solidarité et de proximité

Le contrat de filière Silver économie repose sur une ambiguïté initiale en axant les actions proposées sur le développement de dispositifs technologiques sans l'associer étroitement aux besoins des personnes âgées. Or, cet enjeu est crucial : on observe la création de produits technologiquement innovants mais inadaptés aux besoins des bénéficiaires finaux et/ou au pouvoir d'achat réduit des personnes âgées.

Associant confiance et de proximité, les acteurs à but non lucratif des services à la personne sont particulièrement légitimes et bien placés pour détecter les besoins des personnes âgées à leur domicile et donc participer à la co-conception de solutions innovantes avec les PME et les grands groupes. Le Conseil régional de Bretagne rappelle que « *l'économie sociale et ses partenaires mettent en place des bouquets de services et favorisent le passage d'une économie transactionnelle fondée sur la fourniture d'un service, à une économie relationnelle basée sur la réponse aux besoins des bénéficiaires* »¹⁷. Les plus-values des acteurs de l'ESS dans ces secteurs se caractérisent également par leur approche collective du service rendu (contrairement à l'approche individuelle du « particulier employeur »), et par une organisation systématique de la solidarité, tant au niveau territorial (territoires urbains – territoires ruraux) que social (les plus aisés participant plus que les plus modestes)¹⁸. Animant le groupe de travail « Aidants » du comité de filière national, l'UNA apporte son expertise en analyse des besoins sociaux des personnes âgées. Pour Rémi Mangin, Chef de projet Personnes âgées/Personnes handicapées/Aidants à l'UNA, « *il est nécessaire de faire travailler ensemble les structures d'accompagnement et les entreprises classiques innovantes. Toute cette dynamique est très positive. S'il reste du chemin à parcourir vers une culture partagée, les progrès sont déjà là* ».

L'UNA est engagée dans un processus de veille active et de développement de partenariats avec les acteurs technologiques de la Silver économie. L'UNA Services et la Lyonnaise des Eaux ont ainsi imaginé ensemble une solution de téléassistance reposant sur l'installation d'un capteur sur le compteur d'eau. Si la personne âgée ne consomme pas d'eau pendant les plages horaires habituelles, un signal

¹⁷ Etude portant sur la structuration de la filière « services aux personnes », Conseil régional de Bretagne

¹⁸ Les services à la personne en Picardie, éditorial d'Alain SUBTS, Président de la CRESS Picardie, novembre 2011

peut être envoyé au service de téléassistance. L'UNA est également partie prenante du projet de recherche & développement AMISURE. Visant à identifier les apports des nouvelles technologies dans l'aide à l'accompagnement, ce projet réunit la MACIF, l'Université Paris Dauphine, Assistance publique - Hôpitaux de Paris (AP-HP), Inter Mutuel Assistance, TRIALOG, société d'expertise en logiciel et Médialis, expertise informatique médico-social. L'UNA apporte au projet sa connaissance et son expertise en matière de services à la personne.

En Lorraine, l'URIOPSS porte le projet SAILOR (Santé Autonomie Innovation en LORraine) en lien avec l'Université. Au travers une convention conclue pour trois ans, le projet affiche l'ambition de créer, au niveau régional, un espace de travail collaboratif partagé ouvert à tous les acteurs du secteur : décideurs institutionnels tel l'Agence Régionale de Santé, entreprises, collectivités territoriales, etc. Dès 2014, il s'agit de constituer un réseau régional interconnecté, de favoriser la mise en œuvre de politiques régionales concertées mais aussi développer des solutions innovantes « industrialisables ». Dans le cadre de SAILOR, les nouvelles technologies sont ainsi abordées comme l'un des leviers pour appréhender autrement la réponse aux besoins de la population, sur un territoire et non comme un phénomène à part.

N°2 : Se positionner sur de nouveaux métiers

Les acteurs à but non lucratif de l'aide à domicile peuvent faciliter l'acceptation des nouveaux produits, orienter les personnes âgées, les rassurer, les informer et leur éviter de réaliser des achats inadaptés à leurs besoins. Certains acteurs de l'aide à domicile participent déjà à la vente des produits, en particulier dans la téléassistance. L'UNA Services propose ainsi une aide technique d'assistance à distance 24h/24h pouvant bénéficier du financement du Conseil général et de déductions fiscales (téléphone fixe adapté, bracelet ou médaillon d'appel, etc.).

D'après le baromètre réalisé par l'UNA, plus d'une personne âgée sur deux est intéressée par la proposition de nouveaux services ou prestations dans un objectif de prévention par leur structure d'intervention. Les services d'adaptation du logement et d'animation de loisirs intéressent également respectivement 42% et 40% des personnes, et une part encore plus importante de la tranche 75-80 ans. Il s'agit donc pour les structures d'intervention à domicile de proposer de nouveaux services en cohérence avec les profils des personnes accompagnées. Ces structures sont également attendues par les personnes âgées sur un rôle d'information sur les produits et technologies innovants. 51% des personnes trouvent ainsi cohérent et légitime que leur structure d'intervention leur donne de l'information sur ces produits (65% de la tranche 75-80 ans). Cette information leur serait d'autant plus utile que 85% des personnes affirment que n'avoir jamais entendu parler auparavant du produit ou service constituerait un vrai frein à son achat ou à son utilisation. Pour 51%, la peur de ne pas savoir l'utiliser représente également un frein important.

Cela implique une diversification des métiers des intervenants professionnels qui suppose une sensibilisation des structures par les têtes de réseaux - comme le fait déjà l'UNA - mais aussi la formation

des intervenants professionnels à la maîtrise de ces nouveaux services. Selon l'ADESSADOMICILE, le financement de ces dispositifs formation revient aux concepteurs et fabricants de solutions silver technologiques¹⁹. Au-delà de la diversification du rôle des aidants, c'est également l'intégration de la maîtrise de ces usages dans la formation initiale aux métiers de prévention qui est posée.

N°3 : Accompagner l'expérimentation de nouveaux modèles économiques (acteurs mutualistes)

La prise en charge des dispositifs ne pouvant pas être fondée uniquement sur les aides publiques, la structuration de la Silver économie intéresse les principaux assureurs et mutuelles qui souhaitent expérimenter des projets aux modèles économiques innovants.

Pour accompagner et suivre au plus près ces expérimentations, Réunica, organisme de protection sociale à but non lucratif, anime ainsi le groupe de travail « Transversalité » du comité de filière de la Région Aquitaine. En Région Midi-Pyrénées, dans le cadre du comité de filière, les groupes mutualistes et d'assurance MAIF et IMA (fondé entre autres par la MACIF, la MAIF, et la MatMut sur le volet assistance) sont ainsi entrés en relation avec les entreprises de l'aéronautique, du spatial, de la robotique, des technologies de l'information et de la communication ... qui ont développé des technologies adaptables aux problématiques de la fragilité des personnes. L'objectif est ici de détecter et d'accompagner le changement d'échelle et la démocratisation de solutions technologiques pouvant prévenir la perte d'autonomie de personnes âgées.

¹⁹ Contribution de la fédération ADESSADOMICILE sur l'adaptation de la société au vieillissement, Adessadomicile, janvier 2014

Conclusion

Fortes de leur capacité d'expérimentation et d'innovation, et intervenant en direct auprès des personnes âgées, les entreprises sociales contribuent à la transition vers une société adaptée à l'allongement de la durée de vie et l'augmentation du nombre de personnes dépendantes. Elles sont donc particulièrement légitimes pour intervenir dans le cadre des « comités de filière » Silver économie lancés par les Conseils régionaux. Les entreprises sociales peuvent apporter leurs principes et valeurs aux entreprises classiques ou encore proposer des services innovants contribuant à l'acceptation des dispositifs technologiques par les personnes âgées. Un potentiel de développement à ne pas négliger dans un contexte économiquement difficile.

Les réseaux nationaux de l'ESS précisent cependant que deux conditions sont essentielles pour un développement réussi de la Silver économie : partir des besoins de la personne et démocratiser l'accès aux services et produits innovants. Le développement de la filière, orientée sur l'aide technique, doit prendre en compte l'ensemble des niveaux de revenus des personnes âgées. Il s'agit donc d'adapter la politique de prix tout en favorisant la prise en charge des produits par l'aide sociale. Le rapport interministériel sur les enjeux du vieillissement piloté par Luc Broussy précisait qu'un levier consisterait à donner la possibilité aux médecins de prescrire des technologies. L'achat de certains dispositifs pourrait être pris en charge par l'assurance maladie et ne plus reposer uniquement sur l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) et les fonds propres des personnes âgées.

Prochaine échéance majeure : l'adoption de la loi d'adaptation de la société au vieillissement dont les mesures pourraient accélérer le développement de la filière. Le texte doit permettre de créer une aide publique pour faciliter l'accès aux technologies nouvelles pour l'habitat pour les personnes âgées à faibles revenus. Il s'agit également d'intégrer les enjeux du vieillissement dans toutes les politiques publiques (logement, urbanisme, transports ...). Autre mesure phare du projet de loi : le fléchage de la contribution additionnelle de solidarité pour l'autonomie (prélèvement sur les retraites depuis 2013 qui représente environ 645 millions d'euros par an) vers la constitution d'une conférence des financeurs départementale pour des actions de prévention (140 M€ par an), la revalorisation de l'APA à domicile (375 M€) et le droit au répit pour les aidants (78 M€). Le collectif d'aide à domicile, dont font partie l'UNA, l'ADMR et l'UNIOPSS, militent pour que ce fléchage soit sanctuarisée dans la loi. Certaines mesures, initialement prévues dans le projet de loi sur l'adaptation de la société au vieillissement, ont par ailleurs été réservées à la réforme territoriale, autre texte en cours de discussion et crucial pour clarifier la répartition des compétences entre collectivités territoriales.

Bibliographie

Ressources nationales

« *L'adaptation de la société au vieillissement de sa population. France : Année Zéro !* », rapport réalisé par la mission interministérielle dirigée par Luc Broussy, janvier 2013

<http://www.ladocumentationfrancaise.fr/var/storage/rapports-publics/134000173/0000.pdf>

Contrat de filière national « Silver économie », décembre 2013

http://www.fieec.fr/iso_album/contrat_filire_silver_economie_12_decembre_2013.pdf

Commissariat général à la stratégie et à la prospective, « *Retours d'enquête sur la filière Silver économie* », décembre 2013

<http://www.strategie.gouv.fr/sites/strategie.gouv.fr/files/atoms/files/DT-Silver-Economy-Editing-sanaajpnle15-01FINAL.pdf>

Ressources régionales

« *Silver Normandie, l'économie régionale au service des Seniors* », MIRIADE, janvier 2014

http://www.social-sante.gouv.fr/IMG/pdf/Dossier_de_presse_-_Silver_Normandie_-_janvier_2014.pdf

« *La filière Silver économie en Pays de la Loire, L'économie régionale au service des seniors* », Gérontopôle – CCI Pays de la Loire – Région Pays de la Loire, 18 avril 2014

http://nantesstnazaire.cci.fr/sites/default/files/lancement_de_la_silver_economie_en_pays_de_la_loire_18-04-14.pdf

« *Région Midi-Pyrénées, un territoire innovant pour la silver économie* », Conseil régional Midi-Pyrénées, février 2014

http://www.midipyrenees.fr/IMG/pdf/plaquette_silver_economie.pdf

INSEE Analyses Champagne-Ardenne « *L'économie sociale dans la silver économie en Champagne-Ardenne : au service des personnes âgées toujours plus nombreuses* », novembre 2014

http://insee.fr/fr/themes/document.asp?reg_id=13&ref_id=21814

NOTE D'ANALYSE

Silver économie : décryptage et enjeux pour l'économie sociale et solidaire

Réalisée par l'Avise, en partenariat avec l'Association des Régions de France (ARF) et la Caisse des Dépôts, cette note d'analyse décrypte les enjeux et perspectives de la structuration d'une filière Silver économie en région et précise le rôle que peuvent jouer les acteurs de l'économie sociale et solidaire (ESS) dans ces comités de filière.



Centre de ressources et d'ingénierie créé en 2002 par la Caisse des Dépôts et des grands acteurs de l'économie sociale, l'Avise agit pour le développement de l'économie sociale et solidaire, créatrice d'activités innovantes et d'emplois de qualité.

www.avise.org